



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE TOULOUSE

MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR - 31790

CONSEIL MUNICIPAL PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 30 MARS 2017

Date de la convocation

22 mars 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 19
Présents : 16
Votant : 16

L'an deux mil dix-sept, le 30 mars à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Sauveur dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Petit Philippe, Maire.

Présents : Mmes BASLE Nathalie, DELPECH Estelle, DAILLUT Marina, QUERCY Corinne, NOUYERS Catherine, ROQUES Sandrine, VERGNES Sophie, MM. PETIT Philippe, BRACHET Philippe, FRANCOU Didier, IANNELLI Ermanno, CORACIN Olivier, TURLAN Arnaud, BRUNI Patrick, CHANIER Cédric, VETTOREL Christophe

Absents excusés : Mmes CADAMURO Michèle, EDRU Myriam, MM. LABIT Stéphane,

Absents : Néant

Pouvoirs : Néant

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme VERGNES Sophie a été nommé secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Urbanisme

1. Arrêt du projet de révision du Plan Local d'Urbanisme

Finances

2. Vote du Compte Administratif 2016
3. Approbation du Compte de Gestion 2016
4. Affectation du résultat de l'exercice 2016
5. Vote des taux des taxes locales 2017
6. Approbation des acquisitions et travaux à inscrire au budget 2017
7. Vote des autorisations de programme et crédits de paiement
8. Attribution de la subvention au CCAS pour 2017
9. Participation financière à l'école privée
10. Vote du Budget Primitif communal 2017

Délibération 2017-03-01

2. URBANISME / 2.1 Documents d'Urbanisme

ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 103-6, L.153-14 et R.153-3 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17/12/2014 ayant prescrit la révision du PLU et précisé les modalités de concertation ;

Vu le projet de PLU ;

Vu le bilan de la concertation présenté par Monsieur le Maire ;

Monsieur le Maire rappelle :

- Les raisons qui ont conduit la commune à engager la révision d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) ;
- Les débats qui se sont tenus au sein du Conseil Municipal lors des séances des 26/03/2015 et 02/04/2015 sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- Les principales options, orientations et règles que contient le projet de PLU ;
- Les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre et le bilan qu'il convient de tirer de cette concertation.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les modalités de concertation définies par la délibération en date du 17/12/2014. :

- Article dans le bulletin municipal
- Organisation d'une réunion publique
- Installation de panneaux d'exposition
- Mise à disposition du public d'un cahier de recueil des observations en mairie aux heures et jours habituels d'ouverture

Celles-ci se sont déroulées de la manière suivante :

- Articles dans les bulletins municipaux de Janvier 2015, Avril 2015, Juillet 2016
- Réunion publique du 13/01/2015
- Réunion de concertation avec les agriculteurs le 27 novembre 2014 afin de compléter et d'affiner le diagnostic agricole réalisé sur le territoire communal
- 5 panneaux d'affichage ont été mis en place et à disposition du public dans le hall d'accueil de la Mairie :
 - 1 -Présentation de la démarche de mise en révision du PLU et du contexte,
 - 2 -Présentation des enjeux du diagnostic,
 - 3 -Présentation des objectifs du PADD,
 - 4 et 5 - Présentation de la traduction réglementaire (zonage-règlement-OAP)
- Mise à disposition du public dans le hall d'accueil de la Mairie, aux heures habituelles d'ouverture et ce tout au long de la procédure de révision, d'un cahier de recueil permettant à toute personne intéressée de s'exprimer et de consigner ses observations et d'apporter éventuellement sa contribution

Aucune observation n'a été consignée dans ce cahier.

Toutefois, six courriers ont été adressés à l'attention de Monsieur le Maire et reçus en Mairie :

- Demande de reclassement d'une parcelle située secteur de la Castellane en zone AU0 vers un classement en zone UB,
- Demande de reclassement en zone UB d'une parcelle située lieudit Les Perrières,
- Demande de reclassement en zone UC d'une parcelle située chemin du Moulin,
- Demande de reclassement en zone constructible de 2 parcelles situées chemin du Joug,
- Demande de reclassement en zone UC d'une parcelle située lieudit la Bordette actuellement en zone AU0,
- Demande de reclassement en zone constructible UC de 2 parcelles situées lieudit la Rivière.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du rapport rédigé par le cabinet Citadia conseil qui a analysé et commenté les demandes des habitants et justifié les suites qui leurs ont été données.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. D'approuver le bilan de la concertation tel qu'il a été présenté par Monsieur le Maire et est annexé à la présente délibération ;
2. D'ajouter une phrase concernant l'article 6 de la zone UX à l'alinéa 2 puce n°3 : "en respectant également le cas échéant la limite d'implantation fixée par le plan de zonage le long de l'A62 :

« **Les constructions doivent être implantées :**

- **dans la continuité de l'existant** conformément aux dispositions des orientations spécifiques d'aménagement
 - **en respectant un retrait de 5 mètres minimum** par rapport aux autres voies publiques ou à la limite qui s'y substitue pour les voies privées à la circulation du public, existantes ou à créer. Dans ce cas une clôture marquera l'alignement (affirmation de la limite entre espace public et espace privé).
 - **en respectant également le cas échéant la limite d'implantation fixée par le plan de zonage le long de l'A 62. »**
3. D'arrêter le projet de PLU, tel qu'il est annexé à la présente délibération ;
 4. De soumettre pour avis le projet de PLU aux Personnes Publiques Associées à son élaboration ainsi qu'aux communes limitrophes, aux établissements publics de coopération intercommunale qui ont demandé à être consultés sur ce projet.

Conformément aux articles L.153-16 et L.153-17 du code de l'urbanisme, la présente délibération et le projet de PLU annexé à cette dernière seront transmis au préfet du département de Haute-Garonne ainsi qu' :

- Aux Présidents du Conseil Régional et du Conseil Départemental ;
- Aux Présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat et de la Chambre d'Agriculture ;
- Au Président du Syndicat mixte chargé du SCOT ;
- Au Syndicat mixte Tisséo SMTC, pour avis sur le PADD ;
- A la communauté de communes du Frontonnais ;

Et à leur demande :

- Aux communes limitrophes ;
- Aux établissements publics de coopération intercommunale directement intéressés ;
- A la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Conformément à l'article R.153-3 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Délibération 2017-03-02

7. FINANCES LOCALES / 7.1 Décisions budgétaires

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ETABLI PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Conseil Municipal,

- Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
 - Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
 - Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- **DECLARE** à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2017-03-03

7. FINANCES LOCALES / 7.1 Décisions budgétaires

BUDGET COMMUNAL : VOTE ET APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire M14,

Vu la délibération du 14 avril 2016 approuvant le vote du BP 2016,

Monsieur Philippe PETIT, Maire de Saint-Sauveur passe la présidence à Madame Marina DAILLUT, pour présider la séance pendant le vote du compte administratif.

Monsieur Didier FRANCOU, adjoint délégué aux finances présente le Compte Administratif.

Pour mémoire, l'assemblée délibérante a voté le budget primitif 2016 au niveau du chapitre pour la section d'investissement, et au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT : (en euros)

DEPENSES		Prévues	Réalisées
011	Charges à caractère général	433 456.00 €	358 256.29 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	861 840.00 €	847 776.81 €
014	Atténuations de produits	12 075.00 €	12 075.00 €
65	Autres charges de gestion courante	247 139.00 €	236 292.05 €
66	Charges financières	81 000.00 €	79 142.51 €
67	Charges exceptionnelles	300.00 €	0.00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	200 000.00 €	0.00 €
022	Dépenses imprévues	133 700.00 €	
023	Virement à la section d'investissement	205 729.04 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 660.00 €	82 459.25 €
TOTAL		2 256 899.04 €	1 616 001.91 €
RECETTES		Prévues	Réalisées
013	Atténuation de charges	19 115.00 €	39 968.02 €
70	Produits domaniaux	87 300.00 €	99 016.50 €
73	Impôts et taxes	1 352 622.00 €	1 363 739.00 €
74	Dotations, subventions et participations	578 687.00 €	704 253.33 €
75	Autres produits de gestion courante	12 000.00 €	13 360.54 €
76	Produits financiers	50.00 €	40.56 €
77	Produits exceptionnels	63.00 €	10 425.20 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 062.04 €	7 062.04 €
TOTAL		2 056 899.04 €	2 237 865.19 €
002	Résultat reporté de fonctionnement	200 000.00 €	

Pour information :

A	RESULTAT DE L'EXERCICE	621 863.28 €
B	RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	200 000.00 €
C	RESULTAT A AFFECTER (A+B)	821 863.28 €

SECTION D'INVESTISSEMENT : (en euros)

DEPENSES		Prévues	Réalisées
20	Immobilisations incorporelles	57 605.00 €	31 894.40 €
204	Subventions d'équipement versées	425 458.00 €	0.00 €
21	Immobilisations corporelles	369 118.00 €	87 236.03 €
23	Immobilisations en cours	5 092 238.37 €	114 514.99 €
10	Dotations, fonds divers	0.00 €	0.00 €
13	Subventions d'investissement	9730.00 €	9730.00 €
16	Emprunts	149 876.00 €	149 875.53 €
020	Dépenses imprévues	30 000.00 €	
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 062.04 €	7 062.04 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
TOTAL		6 161 087.41 €	400 312.99 €
RECETTES		Prévues	Réalisées
13	Subventions d'investissement	608 048.00 €	33 298.05 €
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	52 000.00 €	68 885.95 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	635 989.77 €	635 989.77 €
16	Emprunts	0.00 €	0.00 €
27	Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
021	Virement sur section de fonctionnement	205 729.04 €	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	81 660.00 €	82 459.25 €
041	Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
TOTAL		1 603 426.81 €	820 633.02 €
001	Excédent antérieur reporté	4 557 660.60 €	

Pour information :

D	Solde d'exécution d'investissement	+ 420 320.03 €
	résultat de l'exercice	+ 4 977 980.63 €
E	solde des restes a réaliser d'investissement	31 942.90 €

BALANCE GENERALE

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Madame Marina DAILLUT, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2016 dressé par Monsieur Philippe PETIT, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,
1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL ANNEE 2016						
Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		4 557 660,60 €		200 000,00 €		4 757 660,60 €
Opérations de l'exercice	400 312,99	820 633,02 €	1 616 001,91 €	2 237 865,19 €	2 016 314,90 €	3 058 498,21 €
TOTAUX	400 312,99	820 633,02 €	1 616 001,91 €	2 237 865,19 €	2 016 314,90 €	3 058 498,21 €
Solde d'exécution		420 320,03 €		621 863,28 €		1 042 183,31 €
Reste à réaliser	31 942,90 €				31 942,90 €	
Totaux Cumules	432 255,89 €	5 378 293,62 €	1 616 001,91 €	2 437 865,19 €	2 048 257,80 €	7 816 158,81 €
Résultat définitif		4 977 980,63 €		821 863,28 €		5 799 843,91 €

2° les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 30 mars 2017 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2016.

Monsieur Philippe PETIT reprend la présidence de la séance.

Délibération 2017-04-04

7. FINANCES LOCALES / 7.1 Décisions budgétaires

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur Philippe PETIT, Maire,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016,

Vu le compte de gestion du receveur municipal,

Considérant que les opérations sont régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de **821 863.28 €**

BUDGET COMMUNAL 2016

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice 621 863.28 €

B Résultat antérieur reporté 200 000.00 €

C Résultat à affecter (A+B) –Hors reste à réaliser 821 863.28 €

Résultat d'investissement

D Solde d'exécution d'investissement 420 320.03 €

E Report Antérieur 2015 4 557 660.60 €

F Restes à réaliser en dépenses 31 942.90 €

G Résultat cumulé investissement (D+E-F) 5 009 923.53 €

Résultat cumulé investissement hors RAR (D+E) **4 977 980.63 €**

Décision d'affectation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Décide** d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- Affectation en investissement R 1068 : **621 863.28 euros**
- Report en fonctionnement R 002 : **200 000,00 euros**

Délibération 2017-03-05

7. FINANCES LOCALES / 7.2 Fiscalité

VOTE DES TAUX DES TAXES LOCALES 2017

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les taux des taxes locales pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'état 1259 COM de notification des taux d'imposition de la taxe d'habitation, des taxes foncières et professionnelles, établi le 24 mars 2017 par monsieur le directeur régional des Finances Publiques de la Haute Garonne, indiquant les bases d'imposition pour 2017 et précisant que le montant des allocations compensatrices revenant au titre des différentes taxes pour l'année 2017 s'élève à 27 325 euros ;

	2016	2017
Allocations compensatrices :	20 768 €	27 325 €
Produit taxe additionnelle FNB :	4 283 €	4 220 €
Produit des IFR :	2 679 €	2 700 €
Produit de la CVAE :	221 775 €	240 257 €
DCRTP :	228 815 €	228 815 €
Versement GIR :	435 168 €	435 168 €

Considérant que le produit global attendu pour 2017 des 4 taxes directes locales, nécessaire à l'équilibre du budget s'établit ainsi qu'il suit :

	Bases 2017	Taux 2016	Taux 2017	Produit en €
Taxe d'habitation :	1 904 000	16,70 %	16,70 %	317 968 €
Taxe foncière propriétés bâties :	1 825 000	7,78 %	7,78 %	141 985 €
Taxe foncière propriétés non bâties :	28 900	59,93 %	59,93 %	17 320 €
Cotisation foncière des entreprises	987 100	21,46 %	21,46 %	211 832 €
Produit attendu des 4 taxes directes locales :				689 105 €

- **DECIDE**, à la majorité de voter les taux proposés dans le tableau ci-dessus pour l'année 2017
- **FIXE** à 689 105 euros le montant du produit prévisionnel résultant des taux votés et produit fiscal attendu au titre de l'exercice 2017.

Délibération 2017-03-06

7. FINANCES LOCALES / 7.1 Décisions budgétaires

APPROBATION DES ACQUISITIONS ET TRAVAUX A INSCRIRE AU BUDGET PRIMITIF 2017

Monsieur le maire présente les propositions d'investissement pour le budget primitif 2017 aux chapitres 20 et 21 (immobilisations incorporelles et corporelles).

Compte et détails du compte	OBJET DE LA DEPENSE	RAR 2016	BP 2017
202- Frais d'études, d'élaboration de modification et de révisions de documents d'urbanisme			
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	PLU- REVISION	21 696,00 €	
202 - Frais réalisation documents urbanisme et numérisation cadastre	Numérotation métriques des voies /Géolocalisation la poste		5 000,00 €

203-Frais d'études, de recherches et de dév et frais d'insertion			
2031 - Frais d'études	Agenda d'accessibilité programmée	1 890,00 €	
2031 - Frais d'études	divers		20 000,00 €
205- Concessions et droits similaires, brevets, licences...			
2051 - Concessions et droits similaires	Licence Oracle pour liaison VPN	93,60 €	
Total Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	23 679,60 €	25 000,00 €
2041412 -Communes du GFP - Bâtiments et installations			
Réseaux pluvial Bordevieille			200 000,00 €
212- Agencements et aménagement de terrain			
2121 - Plantations d'arbres et d'arbustes	Arbres et arbustes commune		500,00 €
2122 - Plantations d'arbres et d'arbustes	Rosiers mairie + tuteurs		1 150,00 €
213 - Constructions			
21311- Bâtiments publics Hôtel de ville	1ère tranche travaux accessibilité ERP		7 442,00 €
	Création d'une porte ventilée pour escalier extérieur mairie		1 800,00 €
	Mise au norme escalier intérieur de la mairie / accessibilité		1 100,00 €
21312 - Bâtiments scolaires	Alarme / sirène Ecole publique		300,00 €
	Installation sonnerie de fin de cours Ecole élémentaire		1 000,00 €
	Relamping		2 000,00 €
	Sécurisation de l'Ecole publique / visiophone/ enregistreur		5 000,00 €
	1ère tranche travaux accessibilité ERP		28 818,00 €
2135 - Installat° générales, agencements, aménagements des construction	1ère tranche travaux accessibilité ERP au cimetière La Fiou		10 638,00 €
	Rampe escalier au centre du village / face Eglise		1 100,00 €
215-Installations matériel et outillages techniques			
2152- Installation de voirie	Jardinières /bacs pour fleurs dans le village		2 500,00 €
	Barrières fixes rue du Bougeng Ecole Privée		7 000,00 €
21568-Autres matériel et outillages d'incendie et de défense civile	Poteux incendie rue Cave/Boulodrome/de la Paix/zone bordevieille/		11 700,00 €
2158 - Autres installations, matériel outillages techniques	Tondeuse /débroussaillouse services techniques		1 000,00 €
	plancher anti-dérapant pour lep odium		2 300,00 €
	Remorque services techniques		1 350,00 €
	equipements ST : Perceuse, ponceuse, robot ...		5 000,00 €
	Réducteur de pression d'eau aux vestiaires du stade de foot	712,80 €	
218-Autres immobilisations corporelles			
2182- Matériel de transport	Camion services techniques		40 000,00 €
2183- Matériel de bureau et matériel informatique	Matériel informatique divers		1 000,00 €
	1 écran d'ordinateur pour la BCD		100,00 €

	1 écran pour la salle informatique		100,00 €
	Onduleur pour sauvegarde mairie	198,00 €	
	Disque dur externe pour Mr Le Maire		105,00 €
	Téléphone spécialisé Audio	220,00 €	
2184 - Mobilier	Armoire association TENNIS		250,00 €
	Chaise d'arbitre pour association TENNIS		520,00 €
	Table de pique-nique ecole / devant rest.sco		590,00 €
	Siège ergonomique pour rest scolaire		500,00 €
	Bureau pour resp. service périsco	560,72 €	
2188 - Autres immobilisations corporelles	corbeilles village		500,00 €
	Rideaux occultants à l'Ecole CP / bureau directrice		1 000,00 €
	Stores pour le bureau ALAE		100,00 €
	1 poste CD /USB pour service périscolaire		150,00 €
	Panneaux d'affichage maternelle		250,00 €
	Panneaux d'affichage extérieur élémentaire sur pieds		700,00 €
	Meuble pour support massicot		200,00 €
	Achat d'un bassin à poisson		400,00 €
	Vidéoprojecteur Ecole+ malette + table support		630,00 €
	Visualiseur pour classes maternelles		150,00 €
	1 Barrières de sécurité pour atelier ALAE		500,00 €
	1 meuble à bacs Moyenne section		250,00 €
	1 Présentoir à album Moyenne section		130,00 €
	1 tableau magnétique classe petite section		150,00 €
	Remplacement de l'armoire chaude		4 500,00 €
	Vaisselle / petits équipements et petits électroménager cantine		1 600,00 €
	1 caméra pour garde champêtre		500,00 €
	Frigo pour restaurant scolaire		150,00 €
	Isoloirs commune		430,00 €
	1 panneau lumineux		12 000,00 €
modules pour le skate park		2 900,00 €	
Plaques de rue /numérotation		15 000,00 €	
Total Chapitre 21	Immobilisations incorporelles	1 691,52 €	177 053,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la liste des investissements à inscrire aux chapitres 20 et 21 du BP 2017
- Autorise Monsieur le maire à procéder aux acquisitions et aux démarches de demandes de subventions dans le cadre des délégations attribuées

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la mise en place d'une gestion de notre Programmation Pluriannuelle d'Investissement en Autorisations de programme et crédits de paiement.

Cette gestion pluriannuelle des investissements permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Les autorisations de programme et crédits de paiement sont encadrés par les articles du CGCT et du code des juridictions financières.

L'autorisation de programme constitue la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement d'un investissement pendant toute sa durée de validité. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées sur l'exercice. Les autorisations de programme et les crédits de paiement font l'objet chaque année d'une révision par une délibération du Conseil Municipal.

Les Autorisations de Programme sont votées par une délibération distincte de celle du vote du budget ou d'une décision modificative (Art. R 2311.9 du CGCT).

L'article R2311-9 du CGCT indique *qu'en application de l'article L. 2311-3, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme et la section de fonctionnement des autorisations d'engagement. Chaque autorisation de programme ou d'engagement comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Les autorisations de programme ou d'engagement et leurs révisions éventuelles sont présentées par le maire. Elles sont votées par le conseil municipal, par délibération distincte, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives.*

Il est proposé au conseil municipal d'instituer la procédure des AP/CP dans le budget primitif de l'année 2017 et d'autoriser les autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

Nom de l'AP	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	2021
Complexe Sportif	5 600 000 €	4 150 000 €	1 350 000 €	100 000 €		
Ecole	3 500 000 €	50 000 €	1 250 000 €	1 250 000 €	950 000 €	0 €

VU les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'article L263-8 du code des juridictions financières portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

VU le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'instruction codificatrice M14,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE d'ouvrir les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.
- AUTORISE le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2017 indiqués dans le tableau ci-dessus.

Délibération 2017-03-08

7. FINANCES LOCALES / 7.5 Subventions

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AU CCAS POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire expose les activités du Centre Communal d'Action Sociale.

Le centre communal d'action sociale ne bénéficiant pas de fonds propres dans le projet de budget primitif 2017, il est nécessaire que la commune de Saint-Sauveur attribue une subvention d'équilibre à hauteur de 15 000 €.

Sur proposition de Monsieur le maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer au Centre Communal d'Action Sociale une subvention d'un montant de 15 000 € pour l'année 2017

Délibération 2017-03-09

7. FINANCES LOCALES / 7.5 Subventions

PARTICIPATION DE LA COMMUNE A L'ECOLE PRIVEE POUR L'ANNEE 2017

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de recalculer chaque année le coût de revient d'un enfant scolarisé à l'école publique de Saint Sauveur. Pour cela l'ensemble des dépenses obligatoires a été pris en compte et divisé par le nombre d'enfant présent à l'école. Ce montant permet de fixer le montant de la participation à verser à l'école privée située sur le territoire communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant des participations pour frais scolaires pour les enfants scolarisés à Saint Sauveur en fonction du coût de revient d'un enfant inscrit à l'école publique à **936.31 € pour l'année 2016-2017**,
- **DIT** que la participation sera versée à l'école privée de Saint Sauveur sur production d'une liste détaillée (avec nom, prénom, classe et adresse) des élèves présents au premier jour de la rentrée scolaire.

Délibération 2017-03-10

7. FINANCES LOCALES / 7.1 Décisions budgétaires

APPROBATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF COMMUNAL 2017

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612-1 à L.1612-20 et L.2311-1 à L.2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal le budget primitif communal pour l'exercice 2017, dont les dépenses et les recettes s'équilibrent de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
011	Charges à caractère général	424 491,00	424 491,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	886 900,00	886 900,00
014	Atténuations de produits	13 000,00	13 000,00
65	Autres charges de gestion courante	234 685,00	234 685,00
Total des dépenses de gestion courante		1 559 076,00	1 559 076,00
66	Charges financières	75 000,00	75 000,00
67	Charges exceptionnelles	300,00	300,00
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	170 000,00	170 000,00

Total dépenses réelles de fonctionnement		1 804 376,00	1 804 376,00
023	Virement à la section d'investissement	382 000,00	382 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	83 350,00	83 350,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		465 350,00	465 350,00
TOTAL		2 269 726,00	2 269 726,00

Recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
013	Atténuations de charges	23 000,00	23 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	96 700,00	96 700,00
73	Impôts et taxes	1 390 513,00	1 390 513,00
74	Dotations, subventions et participations	547 040,00	547 040,00
75	Autres produits de gestion courante	12 000,00	12 000,00
Total des recettes de gestion courante		2 069 253,00	2 069 253,00
76	Produits financiers	50,00	50,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		2 069 303,00	2 069 303,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	423,00	423,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		423,00	423,00
TOTAL		2 069 726,00	2 069 726,00
R 002	Résultat reporté ou anticipé		200 000,00
Total des recettes de fonctionnement cumulées			2 269 726,00

Dépenses d'investissement

Chapitre	Libellé	RAR 2016	Proposition	Vote	Total
20	Immobilisations incorporelles	23 680,00	25 000,00	25 000,00	48 680,00
204	Subventions d'équipement versées		980 468,00	980 468,00	980 468,00
21	Immobilisations corporelles	1 692,00	177 053,00	377 053,00	178 745,00
23	Immobilisations en cours		1 107 337,00	1 107 337,00	1 107 337,00
Opérations d'équipements		6 572,00	4 200 000,00	4 200 000,00	4 206 572,00
Total des dépenses d'équipement		31 944,00	6 489 858,00	6 489 858,00	6 521 802,00
16	Emprunts et dettes assimilées		154 148,00	154 148,00	154 148,00
020	Dépenses imprévues		30 000,00	30 000,00	30 000,00
Total des dépenses financières		0,00	184 148,00	184 148,00	184 148,00
45 – Total des opérations pour le compte de tiers			20 000,00	20 000,00	20 000,00
Total des dépenses réelles d'investissement		31 944,00	6 694 006,00	6 694 006,00	6 725 950,00
040	Opérations d'ordre entre sections		423,00	423,00	423,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement			423,00	423,00	423,00
TOTAL		31 944,00	6 694 429,00	6 694 429,00	6 726 373,00

Recettes d'investissement

Chapitre	Libellé	Proposition	Vote
13	Subventions d'investissement	582 179,00	582 179,00
Total des recettes d'équipement		582 179,00	582 179,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	59 000,09	59 000,09
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	621 863,28	621 863,28
Total des recettes financières		680 863,37	680 863,37
45- Total des opérations pour le compte de tiers		20 000,00	20 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		1 283 042,37	1 283 042,37
021	Virement de la section de fonctionnement	382 000,00	382 000,00
040	Opérations d'ordre entre sections	83 350,00	83 350,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		465 350,00	465 350,00
TOTAL		1 748 392,37	1 748 392,37
R 001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé		4 977 980,63
Total des recettes d'investissement cumulées			6 726 373,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le présent budget au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement

La séance est levée à 22h40

Secrétaire de séance : Sophie VERGNES

Le Maire,
Philippe PETIT